



Nanterre le 12 décembre 2019

SPIP DES HAUTS DE SEINE

Des cadres font obstacles à la liberté d'expression syndicale

Des agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine se sont associés au mouvement revendicatif national qui conteste l'application de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Pour en informer leurs partenaires, ils joignent à leurs différentes transmissions écrites le bandeau suivant :

« Les agents du SPIP 92 dénoncent l'application zélée de la loi de transformation de la fonction publique par le Ministère de la Justice. Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant la mobilité des agents. Nous sommes attachés aux valeurs de la Fonction Publique ».

C'est là une modalité d'action habituelle pour une profession qui est soumise au statut spécial et qui ne dispose pas de beaucoup de liberté en matière d'expression syndicale.

A Nanterre et à notre connaissance seulement à Nanterre, des Directeurs Pénitentiaires d'Insertion et de Probation refusent de transmettre les rapports que nous adressons aux magistrats sous cette forme. Cette attitude constitue une entrave à l'expression syndicale.

Le 12 décembre 2019, des représentants de l'intersyndicale ont demandé au DSPIP de prendre position sur cette question qui selon nous relève in fine de sa seule responsabilité. Après discussion, il est apparu qu'une modification du texte du bandeau pouvait concourir au déblocage de ce désaccord entre agents en mouvement et certains cadres.

En conséquence, nous proposons à nos collègues de corriger le premier mot du bandeau et d'utiliser l'article « Des » à la place de l'article « Les ». L'Assemblée Générale du 2 décembre 2019 à l'origine de notre entrée en mouvement comptait 27 agents. Ce nombre assure incontestablement notre représentativité. Pour autant des agents du SPIP peuvent ne pas se retrouver dans l'action revendicative engagée.

Cette correction faite, nous ne comprendrions pas que des cadres du SPIP continuent à faire obstacle au mouvement revendicatif en cours.

Le DSPIP nous a indiqué qu'il laissait à ses cadres la liberté de choisir leur position mais que pour sa part il ne leur donnait aucune consigne. Il a ajouté qu'il les soutiendrait quelle que soit la position prise.

Dans l'intérêt du Service public pénitentiaire, souhaitons que la sagesse l'emporte et que ces DPIP ne prennent pas le risque d'entraîner le SPIP des Hauts de Seine dans un conflit qui ne peut qu'altérer un climat social déjà bien dégradé.

Nous invitons tous les agents du Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts de Seine à rejoindre le mouvement revendicatif national et à s'inscrire dans les modalités d'actions validées par l'assemblée Générale du 2 décembre en tenant compte de la correction proposée ce jour.

*L'intersyndicale CGT / SNEPAP du SPIP des Hauts-de-Seine
La CGT Insertion Probation locale, tél, 01 71 13 01 20
le SNEPAP FSU local, tél. 01 71 13 01 15*